

Privilège

qui sont interdits au Canada et qui risquent d'être dangereux pour la santé des consommateurs Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette question me semble cacher beaucoup d'allégations que je voudrais vérifier très attentivement. Je suis certain que le député ne veut pas donner l'impression qu'elle comporte certaines allégations qui peuvent ou non être justifiées.

* * *

LE FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. En 1987, son gouvernement a sanctionné le rapport *L'équité en matière de financement* du Comité permanent du Secrétariat d'État. Ce rapport recommandait au gouvernement d'assurer le financement opérationnel des organismes féminins. Après son départ de la réunion de la semaine dernière avec les représentantes des centres pour femmes, son sous-secrétaire a qualifié ce rapport de bout de papier sans valeur.

Le secrétaire d'État souscrit-il à l'analyse que son sous-ministre fait d'un rapport que le gouvernement a sanctionné et, dans l'affirmative, pourrait-il nous signaler d'autres rapports sanctionnés par le gouvernement qui seraient également des bouts de papier sans valeur?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je conteste certes les prémisses de cette question et l'hypothèse qui la sous-tend.

• (1500)

J'ai eu une rencontre avec les représentantes de tous les centres pour femmes du Canada. Ce fut une rencontre fructueuse. Nous avons convenu ensemble d'arrêter un cadre susceptible d'assurer l'avenir des centres pour femmes en collaboration évidemment avec les provinces et les autres intervenants qui s'intéressent beaucoup à ces centres. Je crois qu'elles ont toutes compris que moins d'argent serait débloqué dorénavant à cause de la situation qui prévaut. C'est pour cela que nous avons mis un terme au financement de base. Nous avons convenu de revenir en discuter avec les intéressées une fois que nous aurons passé minutieusement en revue les suggestions que nous avons examinées ensemble.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le secrétaire d'État a déclaré qu'il

avait discuté avec ces femmes d'un moyen de financer ces centres. Entre-temps, les centres ferment leurs portes les uns après les autres. Ils se voient dans l'impossibilité d'aider les femmes qui viennent leur demander des renseignements ou les femmes victimes de violence qui viennent leur demander des adresses.

Quant le secrétaire d'État prendra-t-il des mesures pour que les centres pour femmes qui sont fermés puissent rouvrir leurs portes et continuer à répondre aux besoins des Canadiennes?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le processus est bien engagé. La réunion à laquelle j'ai participé s'est très bien déroulée. D'après ce que je comprends, les représentantes des centres pour femmes en ont aussi été très satisfaites.

Je n'écarte pas la possibilité que les personnes qui travaillent dans les centres pour femmes ne veuillent pas présenter tout de suite une demande de financement de projet comme elles peuvent le faire. Si elles remplissent leurs demandes tout de suite, nous serons très heureux de procéder rapidement à leur examen et les fonds pourront continuer d'être versés sans que cela m'empêche d'étudier toute proposition qui pourra m'être présentée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LE PAPIER À LETTRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une question que j'ai portée à l'attention de la présidence la semaine dernière. Vous vous rappelez sûrement, monsieur le Président, que le 18 avril 1990, je vous ai écrit relativement à une question qui méritait, selon moi, que je soulève la question de privilège. Ce jour-là, le *Star* de Toronto a publié un article dans lequel on prétendait qu'une lettre imprimée sur du papier à lettres de la Chambre des communes et signée par une personne qui ne siège pas dans cette enceinte, circulait aux États-Unis et que quelque 100 000 copies de cette lettre avaient été envoyées à des citoyens américains.

Après vérification, j'ai obtenu une copie de la lettre en question, et je vais vous la résumer brièvement pour le bénéfice de la Chambre.

Je tiens à dire au départ. . .

M. Andre: J'invoque le Règlement.

M. Boudria: Depuis quand un rappel au Règlement. . .